



Communiqué de presse

Mercredi 14 janvier 2015

Incidents survenus dans les écoles, collèges et lycées en lien avec les attentats qui ont touché la France

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé, dès le 8 janvier 2015, aux rectorats de l'informer précisément des incidents qui se sont produits dans les écoles, collèges et lycées, à l'occasion de la minute de silence observée en hommage aux victimes de l'attentat survenu la veille. À ce jour, les services académiques ont porté à notre connaissance une centaine d'incidents directement liés à cette minute de silence.

À la demande du ministère, les jours suivant les événements ont également fait l'objet d'une vigilance particulière et d'une demande de remontée d'informations qui complète ce soir ce panorama d'une centaine d'autres incidents signalés.

Ces données sont déclaratives et ne concernent que les incidents qui n'ont pu être réglés par les enseignants dans le cadre de la classe. Ils ne constituent donc pas un recensement exhaustif de l'ensemble des difficultés qu'ont pu rencontrer les équipes éducatives.

Conformément aux instructions de fermeté données par la ministre, toutes les difficultés rencontrées ont été traitées localement, de manière proportionnée à la gravité des faits, par les équipes éducatives et pédagogiques, entre dialogue éducatif et sanctions disciplinaires, allant du rappel à l'ordre en présence de l'élève et de ses parents à la convocation de conseil de discipline. Une quarantaine de situations ont été transmises aux services de police, de gendarmerie ou aux parquets.

Comme la ministre l'a rappelé aujourd'hui aux recteurs et à l'ensemble des responsables académiques, l'éducation nationale ne laissera prospérer aucun comportement contraire aux valeurs de la République. Pour accompagner les personnels dans la gestion de ces événements et ne laisser aucun enseignant démuné ou isolé, la ministre a donné instructions aux recteurs de dépêcher, dès cette semaine, dans chaque établissement qui en exprime le besoin, des inspecteurs pédagogiques habilités à les assister dans leur mission.

Service de presse : 01 55 55 30 10 – spresse@education.gouv.fr
education.gouv.fr/presse